

DECRET N° 81-306 du 29 Septembre 1981

portant nomination du Chef d'Etat-Major et du Chef d'Etat-Major Adjoint des Forces de Défense Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance N° 77-22 du 6 Mai 1977 portant création de l'Etat-Major Général des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 16 Septembre 1981 ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Lieutenant-Colonel MAMA DJOUGOU Amadou est nommé Chef d'Etat-Major des Forces de Défense Nationale.

Article 2. - Le Camarade Lieutenant-Colonel Michel ALLADAYE est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint des Forces de Défense Nationale.

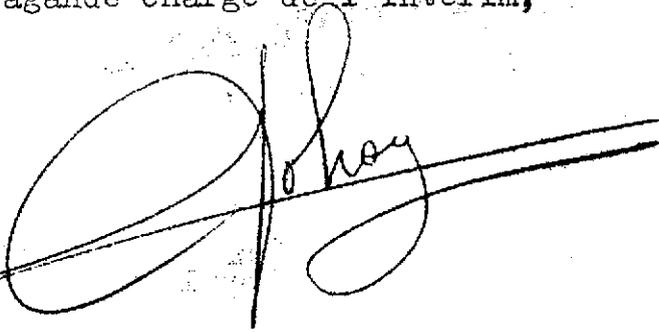
Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Information et de la
Propagande chargé de l'intérim,



Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MDN-MF 10
Autres Ministères 19 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections
4 BN-DAN 4 UNB-ISJ 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6
Trésor 4 DI 4 CAB-MIL 5 DSI 4 EMG-FAP 5 EM/FDN 5 Intéressés 2
JORPB 1.